

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 19 janvier 2016**

Date de convocation :

11 janvier 2016

L'an deux mille Seize, le 19 janvier 2016 à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Sylvain Lambert, Martine Merelle, Yvonne Henry, Christian Gatineau, Christophe Chipault, Aurélie Grand, Florent Pruvost, Sandrine Buisson, Corinne Daverdin, Dominique Contessoto, Christian Bou

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Absents excusés et représentés : Eric Moreaux représenté par Sylvain Lambert, Yves Parizot représenté par Christian Gatineau, Virginie Parmentier représentée par Aurélie Grand

Absents excusés : Sandrine Moreira Da Cruz

Secrétaire de séance : Christian Bou

Monsieur Christian Bou est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la numérotation du 2 route de Clairefontaine.

1/ Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2015

Monsieur le Maire lit le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

2/ Autorisation pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget

Monsieur le Maire explique que pour permettre de régler les factures liées à l'investissement, une délibération doit être prise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à faire application de cet article pour engager, à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2015 en euros	CREDITS OUVERTS 2016 en euros
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	7 580.48	0.00
21	Immobilisations corporelles	122 184.68	30 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00
		TOTAL en euros	30 000.00

3/ Critères d'évaluation lors de l'entretien professionnel

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2015, la notation des agents a été remplacée par l'entretien professionnel.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'entretien professionnel concernera tous les agents de la collectivité quelque-soit leur statut et que les critères énumérés dans l'annexe de la délibération servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526.

4/ Charte des élus

Monsieur le Maire fait lecture de la charte des élus :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5/ Bilan de la vente de livres à la bibliothèque

Monsieur le Maire informe que la vente de la bibliothèque du mois de décembre a permis de réaliser 36 vente de livres désherbés et 123 livres venant de dons.

Cette vente a rapporté 310.50 euros.

6/ Téléthon

Monsieur le Maire explique que l'association « Culture et Loisirs » a organisé le Téléthon le 15 janvier. Il rappelle que la commune avait participé l'an dernier au Téléthon par l'achat de lots et informe qu'il reste de l'argent sur la ligne budgétaire prévue à cet effet, soit 543 .00 euros.

Il propose alors soit de :

- Verser cette somme au Téléthon en tant que gain
- Verser une partie à l'association et le reste au Téléthon
- Ne rien verser

Les élus décident de verser la totalité des 543.00 euros au téléthon.

7/ Numérotation 2 route de Clairefontaine

Monsieur le Maire propose que la délibération n° 2015-22 soit révisée pour le n°2 route de Clairefontaine en attribuant le n° 2 au lieu dit « Ecurie des Alérions ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Attribue le n°2 route de Clairefontaine au lieu dit « Ecurie des Alérions ».

8/ QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h51.

Le Maire
Sylvain Lambert

